



RESISTANCE AU FEU DES PAROIS OSSATURES BOIS

Cette étude a permis de mesurer par des essais normalisés européens, le comportement au feu de différentes configurations de parois verticales et horizontales. Ces parois sont constituées de structures bois et protégées d'écrans en plaques de plâtre ou d'écrans à base de bois.

Pour répondre aux exigences de la réglementation incendie (de REI 15-à REI 60), plusieurs solutions techniques génériques sont proposées dans cette étude. Ces solutions peuvent être classées dans deux variantes :

- Dans la première, sont données les solutions techniques pour lesquelles la durée de résistance au feu requise pour les planchers et les parois est assurée par les écrans situés côté feu.
- Dans la deuxième variante sont données les solutions techniques pour lesquelles la durée de résistance au feu est assurée par les écrans exposés et non exposés au feu. La méthode de calcul proposé est basée sur le guide "Fire Safety in Timber Buiding".

FIRE RESISTANCE OF WOOD WALL FRAMES

This study measured by Europeans standardized tests, the fire behavior of different of vertical and horizontal walls. These walls are made of wood structures and protected by plasterboard or wood-based panels.

For meet the requirements of the fire regulations (REI 15 to 60) - technical solutions are proposed in this study. These solutions can be classified in two variants :

- The duration of fire resistance required for the floors and the walls is ensured only by the screens.
- The duration of fire resistance is provided by the screens exposed and not exposed to fire. The proposed calculation method is based on the "Fire Safety in Building Timber" guide.

Réalisation :

Avec le soutien de :

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr



Le CSTB, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, a pour mission de rassembler, développer et partager avec les acteurs de la construction les connaissances scientifiques et techniques déterminantes pour faire progresser la qualité et la sécurité des bâtiments et de leur environnement. Son rôle d'accompagner des professionnels constitue une priorité et ses activités sont organisées pour être accessibles à l'ensemble des acteurs et partenaires du monde de la construction.

FINANCEMENT



Le CODIFAB, devenu Comité Professionnel de Développement Economique par décret en conseil d'Etat en 2009, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, FIBC, UFC, UFME, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.

Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978 ; ceci par le produit d'une taxe fiscale affectée, créée par l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 Décembre 2003 (modifiée), et dont il assure la collecte.



La Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages dépend du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du Ministère du logement et de l'égalité des territoires. La sous-direction de la qualité et du développement durable dans la construction est chargée, des questions techniques, économiques et environnementales dans la construction et l'habitat, notamment dans le domaine de la réglementation technique, de la protection de l'environnement et de la prévention des risques.